

# GAZETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS.

Du DIMANCHE 11 Septembre 1791.

## ITALIE.

*De Rome, le 24 août.*

AU milieu des embarras de toute espèce qui entourent le saint-siège, le pape a différé la tenue du consistoire jusqu'aux premiers jours de septembre; le saint-pere en fera l'ouverture par un discours pathétique & touchant sur l'état douloureux de l'église catholique: il y déclarera ensuite M. de Lomenie déchu de sa dignité de cardinal. Ce prélat a envoyé sa démission, comme on l'a dit, & on a déjà réglé les dispositions nécessaires pour procéder à un acte dont on trouve si peu d'exemples dans l'histoire de l'église.

M. l'abbé de Cambi, dont nous avons annoncé l'arrivée dans cette capitale, est chargé d'une mission particulière des évêques & curés de France qui n'ont pas prêté le serment, & qui, voyant les sacrements administrés par des pasteurs *intrus* & illégitimes, selon eux, demandent au saint-pere différentes dispenses & pouvoirs extraordinaires, à l'effet de remédier à l'invalidité & à la nullité des secours spirituels donnés par les pasteurs constitutionnels. Ces demandes, ainsi que les éclaircissements que ces solliciteurs zélés attendent de la cour de Rome, ont été toutes renvoyées à la sacrée congrégation des cardinaux, qui s'assemble souvent pour résoudre catholiquement les points de doute des anciens pasteurs français; ils paroissent regretter véritablement leurs ouailles, puisqu'ils s'inquiètent encore de les voir livrés à leurs secousses constitutionnelles, & privés des secours que de grandes richesses leur permettoient quelquefois de répandre sur elles.

La lettre circulaire que le ministre de France a adressée à toutes les cours étrangères pour leur faire part des dispositions de l'assemblée nationale sur l'inviolabilité du roi, a été communiquée par M. Bernard au saint-siège. Ce chargé d'affaires n'a eu aucune réponse. On est en général fort prévenu ici contre les décrets de l'assemblée, & rien n'est plus simple; Rome y perd beaucoup.

Pendant il arrive ici journellement des Français & des prêtres qui comptent trouver auprès du saint-siège une protection spéciale. Deux d'entr'eux qui se croyoient de grands personnages, parce qu'ils portoient des bas violets, & qu'ils vivoient à Monte-Citorio, avec des missionnaires, ont été conduits en prison à Saint-Bonaventure sans qu'on sache quel est leur délit. Une dame & un noble Français ont été aussi obligés de quitter brusquement Rome & l'état ecclésiastique.

Les calamités religieuses de cette capitale en ont entraîné d'autres non moins sensibles. Telle, par exemple, qu'une disette presque absolue de numéraire. La Providence & l'Espagne viennent de nous envoyer un secours propice dans notre détresse; la semaine dernière il arriva à Civita-Vecchia un bâtiment espagnol chargé de 150 mille piastras fortes pour le paiement des pensions des ex-jésuites. Ce trésor immense, dans la crise actuelle, est arrivé ici jeudi dernier, sous l'escorte d'un détachement de la garnison de Civita-Vecchia. Les piastras d'Espagne sont le seul numéraire qui soit visible aujourd'hui dans la capitale du monde chrétien.

Le cardinal Deria, ci-devant nonce en France, & légat d'Urbin, a fait saisir à la foire de Sinigaglia une balle remplie de boîtes & tabatières venues de France. Elles étoient couvertes de peintures obscènes. On a envoyé ce ballot ici; & toutes les boîtes ou tabatières, après avoir été examinées, ont été mises en pièces par ordre du gouvernement. Quelques-unes de ces boîtes étoient couvertes aussi de peintures symboliques sur la révolution française.

On écrit de Naples que M. de Talleyrand, qui avoit donné sa démission de l'ambassade de France auprès de cette cour, est allé joindre les princes français, frères du roi, en Allemagne.

## PRUSSE.

*De Berlin, le 30 août.*

Hier au soir, sa majesté & le prince royal sont revenus de Pilsnitz & de Dresde à Potsdam. Voici tout ce qu'on publie de cette fameuse entrevue, à laquelle on semble attacher le destin futur de l'Europe. Le roi de Prusse arriva le 25 au château de Pilsnitz, avec son fils & le prince de Hohenloe. L'affluence des étrangers étoit immense. On y remarquoit le duc de Weimar, le général Bouillé & le prince de Nassau venu de Russie. L'électeur de Saxe fit deux lieues pour aller au-devant du roi. L'empereur n'arriva que le lendemain 26 août, accompagné de l'archiduc François. Le roi de Prusse & l'électeur furent à quelques lieues à la rencontre du chef de l'Empire. Le (comte) d'Artois n'étoit pas à l'entrevue; mais, comme le (prince) de Nassau & le (marquis) de Bouillé s'y trouvoient, on présume qu'il y a été question des affaires de France: encore cette présomption ne pose-t-elle que sur le rétablissement de la paix générale, qui permet à toutes les puissances de l'Europe de surveiller la révolution française, & sur l'intérêt commun ou particulier qu'on attribue à chacune d'elles d'en arrêter les progrès ou d'en détruire le germe.

## ANGLETERRE.

*De Londres, le 6 septembre.*

M. Hammond, ci-devant secrétaire d'ambassade à Madrid, vient d'être nommé consul-général près des Etats-Unis, & on débite qu'il est spécialement chargé de conclure un traité d'alliance offensive & défensive entre la Grande-Bretagne & les Etats-Unis d'Amérique. Les intérêts de ces deux puissances sont trop opposés pour que les gens instruits ajoutent foi à cette nouvelle. Une plus importante, & qui porte les caractères de la vérité, vient d'être apportée par le navire *le Hawke*, qu'on attendoit avec impatience: c'est la prise de Bangalore, avec les détails suivans.

Le lord Cornwallis ayant résolu de tout tenter pour se rendre maître de Bangalore, donna ses ordres pour l'attaque le 21 mars dernier. Les colonel Cockerell & Moorhouse, à la tête de l'infanterie de Bengale, attaquèrent le Pettah. Au premier coup de canon, la porte fut rompue: Moorhouse reçut trois blessures, dont une mortelle; & le colonel Cockerell s'étant avancé avec ses troupes, le Pettah fut pris. Aussi-tôt les

batteries furent dressées contre le fort ; & Tippoo-Saib, pour faire croire qu'il vouloit attaquer notre armée, donna ordre à la sienne d'avancer, & détacha un corps de troupes choisies pour regagner le Pettah. Le général, trop habile pour se laisser surprendre par cette manœuvre, renforça les troupes du Pettah, & celles de Tippoo furent repoussées avec la bayonnette ; ce qui le contraignit à reprendre précipitamment son poste derrière le fort. L'artillerie ayant fait deux brèches, le général Meadows reçut ordre de monter à l'assaut, à la tête des grenadiers & de l'infanterie légère, composée d'environ 1400 Européens. Le lord Cornwallis mit son armée en bataille, pour couvrir, soutenir les assaillans, ou pour attaquer l'ennemi. Nos troupes firent des prodiges de valeur, & s'emparèrent des remparts avec tant de vivacité, que Tippoo y vit floter nos drapeaux, & entendit la marche des grenadiers dans l'instant qu'il se disposoit à marcher au secours de Killeddar, son favori, qui venoit de périr en combattant avec la dernière bravoure.

L'assaut commença vers les onze heures du soir, par un très-beau clair de lune ; & quoiqu'il n'ait duré que peu de tems, le carnage doit avoir été considérable. Nous avons pris plus de cent piéces de canon, une quantité immense de munitions, d'armes & de grains. Nos soldats ont fait assez de butin pour les dédommager des périls qu'ils ont courus ; mais le trésor public n'a pas encore été découvert.

Le lord Cornwallis ayant fait offrir à Tippoo de lui envoyer le corps de Killeddar, le prince indien a répondu que ce chef ayant péri en brave soldat, les armes à la main, il ne pouvoit pas avoir un plus noble tombeau. Après la réduction de Bangalore, Tippoo dépêcha un courrier au lord Cornwallis, pour lui faire savoir qu'il étoit disposé à traiter de la paix avec la nation angloise. Le vainqueur a rejeté l'offre, & déclaré qu'il n'entendroit à aucun traité, si les alliés de la Grande-Bretagne n'y étoient compri. On attend encore la nouvelle de la prise de Seringapatnam, dont le général Abercrombie n'est plus qu'à deux journées. Si cette place se rendoit aux armes angloises, la puissance de Tippoo dans cette partie de l'Inde seroit entièrement détruite. La réduction de Bangalore a fait hausser de 5 pour cent les actions de la compagnie des Indes.

*Extrait d'une lettre de Paris, du 20 août, publiée dans une feuille angloise, du 27 du même mois.*

L'abbé Louis revint ici hier (19 août), de sa mission à Bruxelles. L'objet de son voyage a été de remettre une lettre de la reine au comte de Mercy-Argenteau, ministre plénipotentiaire de l'empereur aux Pays-Bas, pour le prier d'employer tout son crédit près des princes réfugiés, afin de les engager à retourner en France, & pour l'assurer que c'étoit le desir de sa majesté, aussi bien que du roi, que les princes & les François qui les ont suivis, ne mettent pas à exécution leurs projets désespérés & inutiles d'une attaque contre la France ; que le roi s'étoit déterminé à accepter sincèrement & à remplir religieusement les devoirs de la couronne d'après le nouvel établissement, & qu'elle croyoit nécessaire de le notifier de sa propre main au ministre de son frere, comme le roi l'avoit fait lui-même à Monsieur & au comte d'Artois par M. de Coigny.

La réponse du comte de Mercy-Argenteau est que l'empereur son maître lui avoit signifié ses intentions de ne point communiquer avec les princes émigrans de France ; que toute affectée que sa majesté fût de la situation de la famille royale de France, elle étoit résolue à n'y intervenir d'aucune manière, pui pût mettre en danger la personne de sa sœur ; qu'ainsi lui, M. de Mercy-Argenteau, n'avoit aucun moyen de faire connoître directement aux princes François les desirs de sa majesté. Le comte de Mercy informa en même tems l'abbé Louis que le comte de Metternich ayant été nommé pour lui succéder dans le ministère des Pays-Bas, il alloit lui-même en Angleterre pour contenter une curiosité qu'il avoit depuis long-tems dessein de satisfaire, & qu'après cette tournée il reviendroit à Paris. L'abbé Louis apporte aussi des lettres de la part de M. de Coigny, que le roi avoit chargé de dépêches écrites de sa propre main, à Monsieur & au comte d'Artois : il avoit remis aux deux princes ces lettres, qui contenoient les exhortations les plus pressantes de sa majesté à ses freres, pour qu'ils reviennent en France, en leur déclarant son intention d'accepter implicitement la constitution qui devoit lui être présentée solennellement par la nation. Les princes avoient prié M. de Coigny

de leur donner du tems pour délibérer sur la réponse qu'ils avoient à faire ; & en attendant cette réponse, M. de Coigny s'étoit rendu à Spa.

## A L L E M A G N E.

*Extrait d'une lettre de Liege, du 4 septembre.*

Depuis que les Autrichiens nous font la loi, la cocarde nationale de France est proscrite ici : cependant M. Piérard, sous-officier du régiment Royal-Liégeois, avoit toujours porté ce signe de la liberté : un supôt de police eut avant-hier l'audace de l'arracher du chapeau de ce brave militaire, & de le fouler aux pieds en présence du peuple qui, consterné d'effroi, gardoit le silence. Le ministre François, témoin de ces avanies, enhardit par son silence les propos effrénés des émigrés François, qui ne parlent que de livrer vos villes au pillage, & de passer au fil de l'épée tout ce qui voudra s'opposer à leur passage. Nos aristocrates applaudissent à ces menaces extravagantes. Le prince-évêque porte la partialité jusqu'à permettre qu'on enrôle ouvertement dans tout le pays de Liege, pour la partie du régiment de Berwyck qui a déserté la France pour paier au service des princes fugitifs. Le général autrichien Kheul protège ce recrutement. Les emballeurs ont 30 sous par jour à dépenser, & les engagés reçoivent 60 livres en signant, avec menaces d'être recus à coups de bâton, s'ils reviennent dans le pays après avoir déserté. Les espions de notre police étoient répandus depuis quelques jours sur toutes les routes, visitoient les voitures, interrogeoient les voyageurs, & le but de cette inquisition étoit un abbé de Limon, attaché à M. d'Orléans, & qu'on accusé d'avoir voulu empoisonner M. d'Artois ; il est arrêté avec un autre dont on ignore le nom, & notre mayeur Colson les retient dans sa maison jusqu'à ce qu'on vienne les chercher pour les conduire à Coblenz (1). Ces infortunés ont tenté tous les moyens possibles pour faire connoître leur sort au ministre de France & au public ; ils ont secoué par les fenêtres des mouchoirs teints de sang ; ils ont crié à l'assassin, demandé un commissaire, & jeté des lettres à l'adresse du ministre de leur nation : un d'eux a même jeté dans la rue un matelas, & vouloit se précipiter dessus ; mais son compagnon s'y est opposé. Le peuple s'assembloit devant la maison, les têtes s'échauffoient, & l'affaire alloit devenir sérieuse, lorsque les Autrichiens ont enfoncé la porte qu'on refusoit de leur ouvrir, & sont montés pour secourir les prisonniers. Quelques instans après M. Jolivet, chargé des affaires de France, est arrivé, a resté deux heures dans la chambre occupé à écrire, & en sortant, a expédié un courrier pour Paris.

## F R A N C E.

### DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

*Copie de la lettre écrite à M. Louis Monneron, député des Indes Orientales, par M. \*\*\*.*

Bordeaux, 3 Septembre 1791.

« J'ai le plaisir de vous apprendre, Monsieur, que le navire *le Cerf*, ad-essé à M. Lavaud, parti le 23 juillet du Cap vient d'entrer dans notre port. Il nous porte les nouvelles les plus satisfaisantes de Saint-Domingue en général. Tout étoit parfaitement tranquille au Cap ; & depuis que les auteurs des motios incendiaires avoient disparu, il n'étoit plus question que de paix & de commerce. Nos capitaines, que l'on vouloit toujours renvoyer avec leurs cargaisons, y traitent comme par le passé ; & l'habitant leur achete comme aux Nantais, Provençaux, &c. D'après cela, je crois que vous

(1) Ce M. Limon est aussi réclamé par les aristocrates ; ils déplorent son sort : nous ne le connoissons pas assez pour décider cette question.

pouvez engager l'assemblée à maintenir le décret des gens de couleur, parce que ce décret nous procure un fort parti à Saint-Domingue, en nous attachant particulièrement cette caste. Je crois donc que si l'assemblée joint quelques instructions à l'envoi de ce décret, il ne peut en résulter que beaucoup de bien pour le commerce de France. Veuillez communiquer cette nouvelle intéressante à l'assemblée nationale, & l'accompagner des réflexions que vous jugerez convenables. Plusieurs lettres doivent donner cette nouvelle à la capitale par ce courrier; & M. Baux, député extraordinaire du commerce de la ville de Bordeaux, devra en avoir avis de sa maison. Je suis, &c. »

(Il faut que les esprits aient bien changé dans l'intervalle du 11 au 23 juillet, puisque nous trouvons dans une lettre du Cap, en date du 11 juillet, certifiée véritable par M. Balignerie, de Bordeaux, & insérée dans le n<sup>o</sup>. d'avant-hier du *Patriote François* de M. Brissot, les paroles suivantes).

« Ne craignez ni une scission, ni des procédés criminels : nous sommes François & bons François; & c'est la vivacité de ce caractère bouillant, pétulant & fier, qui caractérise notre nation, qui a produit quelques mouvemens déplacés, quelques propositions rebelles, quelques procédés coupables. La cocarde nationale est triomphante, & tous nos cœurs sont pour elle.

« L'assemblée nationale a trop philosophiquement considéré la question qu'elle a solue par son décret du 16 mai; & en cela, comme en bien des points, le *système politique a été trop peu considéré*. Le décret du 8 mars déclare que la constitution française n'a point été regardée obligatoire pour nous, & on nous permet d'émettre notre vœu. Il falloit donc l'attendre ce vœu; & si l'émission de ce vœu n'étoit pas fondée sur l'équité, sur la justice & sur le droit public, alors, mais alors le corps suprême pouvoit & devoit prononcer & équilibrer les droits de chaque caste. Les gens de couleur libres méritent nos soies, & ont des droits; mais leur couleur & leur rapprochement physique & moral des esclaves ne permettent pas une extension de privilèges, telle que la constitution française l'exige. A nous seuls il est donné d'apprécier justes les limites que la saine politique nous permet de reculer & de poser : mais c'est dans une assemblée coloniale, c'est par la sagesse du raisonnement, c'est par un plan juste & sage, relatif aux gens de couleur, qu'on peut combattre le décret rendu le 16 mai; décret dont la froide raison canonise le principe, mais dont notre propre sûreté & nos intérêts relatifs ne peuvent approuver le mode. Le grand désordre, la plus forte crainte, la vive alarme, sont fondés sur ce raisonnement. Si la nation, après nous avoir dit le 8 mars d'émettre notre vœu sur notre constitution, notre législation, notre administration, & nous avoir déclaré qu'elle n'a pas entendu comprendre les colonies dans la constitution; si, le 12 octobre, elle nous a promis de ne rien délibérer sur l'état des personnes, sans nous avoir entendus, & que, le 15 mai, elle ait décrété sur le sort des gens de couleur, elle nous laisse dans la plus juste appréhension de lui voir traiter de même sur le sort des esclaves; & alors le système philosophique & la philanthropie plaidant contre nous, nous sommes perdus; & le décret du 15 mai ne nous rassure pas ».

De Paris, le 11 septembre.

On voit paroître une protestation de 283 membres de l'assemblée nationale contre la constitution & contre l'acceptation future du roi. C'est à M. d'Espréménil qu'on attribue la rédaction de cette œuvre de discord. Une société de patriotes a déjà décerné à cette production les honneurs du bûcher.

## NOMINATION DES DÉPUTÉS A LA PROCHAINE LÉGISLATURE.

### Département de Paris.

Le 10, M. Gorguereau.

### 11. Département de Rhône & Loire.

MM. Michon, Lamourette, évêque; Dupuis fils, Collomb de Gasi, Thevenet, Sanlaville, Vitet (a refusé), Duvant, Blanchon, Jovin-Molle, Sage, Saulnier, G. Caminet, la Rochette, Chirat, Lemontey.

Suppléans. MM. Dubouchet, Beraud, Estournel, Pellion, Clerjon.

### 12. Département du Nord.

MM. Emmery, Cochez, Gossuin, Lemerre, Pronveur, Carpentier, Lejosne, Lefebvre, Duhem, Vanonackre, Coopens, Saint-Michel.

Suppléans. MM. Salandrot, Grenez, Voffenne, Sta.

## ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Vernier).

Du vendredi 9 septembre. Séance extraordinaire du soir.

Toujours de nouvelles tentatives de la part des émigrés pour corrompre les troupes, & toujours des nouvelles de la fidélité des François à leur patrie. Un des secrétaires a fait lecture d'une lettre du sieur Desgranges, officier déserteur, qui engage les grenadiers du régiment de Vexin à aller le joindre à Nice; il leur fait de grandes promesses; mais ces promesses n'ont fait d'autre impression sur l'ame des soldats que celle de la haine & du mépris. Comme M. Desgranges vante beaucoup la famille du roi : nous connoissons comme vous, disent les grenadiers dans leur réponse, les grandes actions des Bourbons, & ils en feroient encore si leurs grands cœurs ne se trouvoient pas environnés de cette vermine qui les retient éloignés de leur patrie.

Plusieurs députations ont paru ensuite à la barre. Les députés de la municipalité & du corps électoral d'Avignon ont exprimé leurs vœux ardens pour la réunion à la France. Les auteurs de l'Atlas de la France divisée par départemens en ont fait hommage à l'assemblée.

M. de Bouffiers a paru à la tribune, où il a fait un rapport sur les récompenses à accorder aux artistes. Il a été décrété, sur sa proposition, que la somme de 300 mille livres seroit annuellement destinée à cet usage. On n'a rien statué sur les arts de pur agrément.

La séance a fini par un rapport sur les indemnités réclamées par M. le prince de Monaco.

Séance du samedi 10 septembre.

Le régiment d'Auvergne, en garnison à Phalsbourg, étoit accusé d'être en pleine révolte, il a fait parvenir sa justification à l'assemblée, & le comité militaire a été chargé de faire un rapport pour lui rendre une justice éclatante.

M. Chastey a fait un rapport sur les ci-devant chanoines de Neuville; & malgré les réclamations de M. Martineau, qu'on n'accusera pas d'être philosophe, le décret par lequel les chanoines étoient réduites au célibat, sous peine d'être privées de leur traitement, a été annulé par un décret plus juste & plus conforme à l'esprit de la constitution.

Il s'est élevé ensuite une grande discussion sur une proposition du comité d'emplacement. M. Prugnon proposoit d'établir un point central d'artillerie à Rennes pour défendre les côtes de la Bretagne & du Poitou, & de fixer pour le lieu d'emplacement l'ancien hôpital de cette ville. M. Biauzat a demandé qu'on renvoyât cette affaire à la prochaine législature, qui étoit, disoit-il, à la porte de l'assemblée. Après des débats trop longtemps prolongés, l'ajournement a été prononcé.

MM. Verninac & Descens-Desmaisons ont été entendus alors à la barre, où ils ont rendu compte de leur mission dans les pays d'Avignon & du Comtat. M. Descens-Desmaisons a le premier pris la parole, & il a fait d'abord le tableau des progrès & des malheurs de la révolution avignonoise, il a parlé ensuite des crimes de l'armée d'Avignon, crimes qui ont eu pour cause le massacre malheureux du sieur la Vilasse, qui soutenoit dans le Comtat les principes de la révolution. M. Descens-Desmaisons a fait l'apologie du général Jourdan, homme grossier, mais plus sensible que féroce. Les commissaires s'arrêtèrent à Orange, & là ils commencèrent à rétablir l'ordre; mais bientôt les haines se renouvelèrent, & la commune de Caron vit dans son sein les plus cruelles atrocités. Les officiers municipaux furent conduits hors de la ville; on leur donna un confesseur, & ils furent massacrés à coups de fusils: on vouloit même massacrer tous ceux qui avoient pris quelque part à l'armée avignonoise. Le désordre se communiqua dans plusieurs communes du Comtat; mais enfin les commissaires réussirent à rétablir la tranquillité une seconde fois. Les communes, au sein de la paix & de la liberté, délibèrent enfin sur leur sort politique. Cinquante-quatre ont voté pour leur réunion à la France, douze pour le pape, & dix-huit ont refusé de s'assembler à cause de leur travaux. Si l'on considère la population, ajoutoit M. Descens, il y a presque unanimité.

L'orateur de la députation du corps électoral avoit dit hier qu'un hussard avoit tué un patriote sans armes: M. de Descens rend hommage au zèle, au courage & au patriotisme des troupes qui ont été employées pour la médiation; & il en appelle aux chefs même des communes, qui ont voté pour le pape, des soins qu'il a pris pour assurer la paix & la liberté de leurs déliérations.

M. Verninac a pris la parole après M. Descens-Desmaisons, & il a interprété plusieurs faits qui avoient appelé les soupçons sur la conduite des commissaires. On avoit délibéré dans le conseil général sur le paiement de l'armée: une procédure avoit été commencée contre quelques personnes, dont le peuple demandoit le supplice; les officiers municipaux détournèrent la procédure. Le 21 août, à midi, plusieurs citoyens se rassemblèrent en tumulte, se portèrent à la maison commune, & violèrent le dépôt des archives. On trouva dans les papiers des pièces qui prouvoient que la municipalité n'étoit disposée ni à payer l'armée, ni à punir les personnes dont on demandoit la tête. Quatre officiers municipaux furent à cette époque entraînés dans les prisons; mais bientôt les soins des commissaires arrêterent le tumulte & le désordre; & ils firent mettre en liberté 12 personnes arrêtées dans des formes illégales: six personnes seulement restèrent détenues, parmi lesquelles se trouvoient les quatre officiers municipaux contre lesquels deux cents citoyens avoient demandé des poursuites à leurs périls & risques.

M. Verninac a fini par rendre compte de l'empressement du peuple avignonois & comtadin pour la réunion, & des bénédictions que les commissaires avoient reçues de toutes parts pour l'assemblée nationale; par-tout la cocarde nationale a succédé à la thière; les armes de France ont été arborées sur toutes les portes des villes, & on ne peut plus élever de doute sur la liberté & la majorité des vœux.

L'abbé Maury, qui paroissoit s'être voué à un éternel silence, a paru ensuite à la tribune; & il a lutté long-temps contre la volonté de l'assemblée, qui ne vouloit pas l'entendre, & qui avoit renvoyé la question de la réunion à lundi. Il a fallu deux décrets consécutifs, pour l'arrêter & le forcer à reprendre

la place. Tantôt c'étoit une motion d'ordre; tantôt c'étoit une dénonciation contre les commissaires, qui devoient, selon lui, être jugés par le tribunal d'Orléans.

M. de Talleyrand a succédé au citoyen de Valréas, & il a commencé un rapport très-intéressant sur l'éducation publique. M. Talleyrand, après avoir démontré la nécessité d'une réforme dans l'éducation, distingue trois sortes d'écoles, où la jeunesse pourra s'instruire: la hiérarchie de ces écoles suivra la hiérarchie du gouvernement administratif. Les premières, qu'il appelle écoles primaires, seront établies dans chaque commune; les secondes seront établies dans chaque district; les troisièmes, dans chaque chef-lieu de département. Il y aura en outre dans la capitale un instituteur général, propre à seconder le savans dans les différentes parties de l'Empire.

Dans les écoles de district, on apprendra les élémens de la langue françoise & du calcul, les principes de la religion & de la constitution. L'objet des écoles de district sera une connoissance plus approfondie de la langue françoise, l'étude des langues anciennes & d'une langue moderne: on y exercera les facultés morales & physiques des élèves; on présentera à leur raison l'art de raisonner dans toutes ses parties, & les élémens des sciences exactes; à leur mémoire, les annales des peuples, l'histoire des François, par exemple, s'il en existe une; à leur imagination, les beautés de la poésie & des arts. Les écoles des départemens seront destinées à former des hommes, dont l'influence, bien ou mal dirigée, peut être utile ou dangereuse dans la société, tels que les médecins, les hommes de loi, les ministres de la religion, &c. Comme le rapport n'a pas été achevé, nous en reprendrons demain l'analyse; nous ferons sur-tout connoître le beau morceau de M. Talleyrand sur l'enseignement de la théologie.

*Païement des six premiers mois 1791. Lettre G.*

*Cours des changes étrangers, à 60 jours de date.*

Amsterdam.....	43 $\frac{7}{8}$ .	Cadix.....	19. 2.
Hambourg.....	236.	Gènes.....	117.
Londres.....	22 $\frac{13}{16}$ .	Livourne.....	127.
Madrid.....	19. 3.	Lyon, pay. d'Août....	pair.

**COURS DES EFFETS PUBLICS.**

*Du 10 Septembre 1791.*

A. d. de 1 des de 2500 liv.....	2230.
Portion de 1600 liv.....	286.
Idem, de 312 liv. 10 sous.....	257.
Emprunt de 2000, de 500 liv.....	15. b.
Empr. de d. c. 1782, quitt. de fin... 1 $\frac{3}{4}$ . 1 $\frac{1}{2}$ . 1 $\frac{1}{4}$ . pair. 1 $\frac{1}{2}$ p.	15. b.
Empr. de 125 millions, d. c. 1784.....	16. b.
Empr. de 80 millions, avec bulletins.....	90 $\frac{1}{2}$ . 90.
Idem, sans bulletins.....	1232. 31. 30. 28. 29.
Idem, sorti en viager.....	3860. 56. 60.
Bulletins.....	1927. 26. 25. 26. 27. 28.
Act. n. de Inde.....	pair. 1 $\frac{1}{2}$ . 1 $\frac{1}{4}$ p.
Act. n. de l'Inde.....	587. 86. 85. 86. 87. 88.

**SPECTACLES.**

*Académie de Musique.* Aujourd'hui, Iphigénie en Tauride; suiv. du Ballet du premier Navigateur.

*Théâtre de la Nation.* Auj. la fausse Agnès, & la Partie de Chasse de Henri IV.

*Théâtre Italien.* Aujourd'hui, la Mélomanie, Rose & Colas, & Alexis & Justine.

*Théâtre François.* rue de Richelieu. Aujourd. Charles IX; suiv. des Bourgeoises de qualité.